

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 86 Autorisation de financement d'aménagement du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20e) et communication sur la signature de la convention d'occupation du domaine public avec l'association «Tous Ensemble» pour la mise à disposition à titre gratuit de ce jardin.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 20^e arrondissement en date du 25 juin 2019, autorisant la Maire du 20^e à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e) avec l'association «Tous Ensemble» ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement de l'aménagement du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e).

Article 2 : Le montant pour la réalisation de l'aménagement du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e), au titre de l'année 2019 est estimé à 8 000 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Il est pris acte de la communication de la Maire relative à la délibération du 24 juin 2019 du Conseil du 20^e Arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé du domaine public à titre gratuit avec l'association «Tous Ensemble », d'un terrain à usage de jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO